

Consignes de sécurité à l'attention des étudiants

Que faire en cas d'incendie ?

Vous découvrez un début d'incendie, des fumées ou une odeur anormale de brûlé :

Prévenez un responsable **06 80 14 12 54** ou l'accueil **05 61 55 85 85**

- Alerte le 18 en indiquant clairement la nature de l'évènement, le lieu précis, identifiez-vous, ne raccrochez pas sans y avoir été invité.
- Envoyez quelqu'un accueillir les secours

- Évacuez vers le point de rassemblement de votre bâtiment



- En cas d'incendie, vous pouvez utiliser un déclencheur manuel



- Vous êtes formé à la manipulation du matériel utilisez les extincteurs appropriés au risque ou robinets d'incendie

armés (RIA)



L'alarme incendie se déclenche : vous devez immédiatement évacuer

- Fermez les portes et les fenêtres
- Éteignez les équipements utilisés (informatique, machines, hottes, etc.)
- Ne cherchez pas à récupérer vos effets personnels ni votre véhicule
- N'utilisez pas les ascenseurs
- Baissez-vous en cas de fumées : l'air frais se trouve au niveau du sol
- Contrôlez les salles annexes et les sanitaires
- Signalez aux secours toute personne susceptible d'être restée dans les locaux
- Laissez libre les voies d'accès pour les engins de secours.

Personne ne doit retourner dans le bâtiment (même après l'arrêt du signal sonore) tant que les secours ou un responsable n'en ont pas donné l'autorisation.

Les consignes de sécurité sont affichées dans l'ensemble des locaux de l'établissement ainsi que la liste

des sauveteurs secouristes du travail avec leur localisation et la liste des assistants de prévention.



Que faire en cas d'accident ?

Vous êtes témoin ou victime d'un accident (blessure, chute, malaise, ...) alertez le 15 en indiquant clairement la nature de l'évènement, le lieu précis, identifiez-vous, ne raccrochez pas sans y avoir été invité.

Envoyez quelqu'un accueillir les secours et prévenez un responsable **06 80 14 12 54** ou l'accueil de l'établissement **05 61 55 85 85**

- Examinez la victime si vous êtes secouriste. Dans tous les cas, ne la déplacez pas, ne lui donnez pas à boire, couvrez-la et attendez avec elle les secours.

Avant toute action, il vous faut protéger la victime, vous-même et vos collègues du risque qui pourrait subsister. Si vous êtes formés SST, effectuez les gestes de premiers secours (mise en PLS, massage cardiaque...) en attendant l'arrivée des secours.

Vous êtes témoin ou victime d'un incident (agression, vol,...) alertez le 17

- Envoyez quelqu'un accueillir les secours
- Prévenez un responsable **06 80 14 12 54** ou l'accueil de l'établissement **05 61 55 85 85**

Le Directeur de l'IUT de Tarbes

Jean -Yves CHAMBRIN

